



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 11/07/17

Reçu en Préfecture le : 12/07/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 10 juillet 2017
D-2017/262

Aujourd'hui 10 juillet 2017, à 10h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 13h à 14h

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Monsieur Jean-Michel GAUTE présent à partir de 11h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 12h, Madame Laurence DESSERTINE présente jusqu'à 12h15, Madame Marie-José DEL REY présente jusqu'à 12h30, Mesdames Solène COUCAUD-CHAZAL et Emilie KUZIEW présentes jusqu'à 13h.

Excusés :

Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Jacques COLOMBIER

Remises gracieuses. Autorisation. Décision

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'attention de Monsieur le Maire est appelée sur des demandes de remboursement de sommes indûment perçues suite à des situations particulières explicitées ci-dessous

- Pour la 1^{ère} situation, un adjoint technique territorial à 17h30 au sein de la Direction de l'Education (Vie scolaire), a perçu à tort pour la période du 01 mars 2016 au 31 décembre 2016 des indemnités journalières. Cet agent a bénéficié d'une pension d'invalidité versée par la Sécurité Sociale en décembre 2016 avec effet de mars 2016. Les indemnités journalières n'étant pas cumulables avec cette pension d'invalidité, elles ont donc été versées à tort. Au regard de la situation personnelle précaire de l'intéressé, au vu d'une prise en charge sociale de sa situation, et compte tenu de sa bonne foi, il est proposé de renoncer au recouvrement de la somme perçue à tort pour un montant de 4 836,71 euros.

- Pour la 2^{ème} situation, 10 agents contractuels de droit public ont été positionnés depuis leur recrutement initial, sur des indices de rémunération du grade de référence ne correspondant pas à l'intitulé du poste référencé sur l'organigramme. Cette situation devant être régularisée, une délibération actant une modification du tableau des effectifs vient mettre en adéquation l'indice de rémunération des intéressés, avec les fonctions des agents concernés.

Au regard de la responsabilité de l'administration et de la bonne foi des agents contractuels concernés, il est proposé de renoncer au remboursement du différentiel des montants perçus pendant 2 ans par chaque agent dans le cadre de leur rémunération pour un montant total de 136 217,37 euros.

Un avenant au contrat de travail de chaque agent concerné sera soumis à la signature du Maire, puis de chaque agent concerné.

Vous trouverez dans l'annexe, la liste des agents concernés et les montants individuels des trop perçus.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, Mesdames, Messieurs, autoriser Monsieur le Maire à adopter les conclusions et mesures qui précèdent.

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

Annexe 1

Poste occupé	Grade	Montant trop perçu
Agent des écoles	Adjoint technique	4 836,71

Annexe 2

Poste occupé	Nouveau grade au 01/08/2017	Montants trop perçus
Chargé de mission communication événementiel	Attaché de conservation	8 820,71
Chargé de communication	Attaché territorial principal	6 129,23
Attaché de presse	Attaché territorial principal	5 293,95
Attaché de presse	Attaché territorial principal	4 551,47
Chargé du mécénat et des partenariats	Attaché territorial principal	11 512,17
Directeur adjoint du Développement Social Urbain	Administrateur hors classe	11 790,60
Directeur de la Communication	Administrateur hors classe	65 156,02
Responsable marketing direct et communication digitale	Attaché territorial principal	1 795,39
Directeur général adjoint des Affaires Culturelles	Administrateur hors classe	14 110,84
Chargé de mission presse	Attaché territorial principal	7 057,33